Question écrite N° 3924

Accords sur l'électricité avec l'UE : la fin de l'autonomie cantonale jurassienne ?

Alain Koller (UDC)

Dans les accords des Bilatérales III, le projet d'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne suscite de profondes inquiétudes. Loin d'être un simple ajustement technique, cet accord réorganise en profondeur le marché de l'énergie et remet directement en cause le modèle fédéraliste suisse ainsi que l'autonomie des cantons.

Ce projet d'accord implique une reprise dynamique du droit européen qui ne se limitera pas aux règles actuelles de l'UE. L'Union européenne pourra en effet contraindre la Suisse à reprendre de nouveaux actes juridiques, comme la directive 2014/23 sur l'attribution de contrats de concession. Les promesses d'intention du Conseil fédéral de ne pas consentir à certaines reprises de droit n'ont aucune valeur légale contraignante sur le plan international.

Sur le plan cantonal, les conséquences risquent d'être particulièrement lourdes :

En raison de la réserve du droit de l'UE applicable, la souveraineté cantonale sur la gestion de nos eaux et nos concessions énergétiques se retrouvera matériellement subordonnée au droit européen.

L'interdiction européenne d'accorder des conditions préférentielles pour les clients finaux (nos ménages jurassiens ainsi que nos industries et entreprises locales) privera le Canton de tout levier pour protéger le pouvoir d'achat et la compétitivité de notre tissu économique.

Une intégration complète de la Suisse dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE obligerait le canton du Jura à renoncer à sa marge de manœuvre et à son pouvoir de décision autonome actuels.

En tant que représentants du peuple jurassien, nous ne pouvons pas accepter une telle érosion silencieuse de nos prérogatives cantonales et de notre indépendance énergétique au profit de règles dictées par Bruxelles.

Au vu de ces éléments préoccupants, j'adresse les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Quelle est l'évaluation du Gouvernement jurassien quant aux conséquences d'un accord sur l'électricité sur l'autonomie du Canton, en particulier concernant le contrôle de nos ressources en eau et l'octroi des concessions ?**
2. **Que compte faire le Gouvernement pour défendre le maintien de conditions tarifaires préférentielles en faveur des ménages et du tissu industriel jurassien, face aux exigences européennes d'ouverture stricte du marché ?**
3. **Le Gouvernement entend-il intervenir fermement auprès du Conseil fédéral et au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux pour s'opposer à toute reprise dynamique du droit européen qui porterait atteinte à la souveraineté des cantons ?**
4. **En cas d'aboutissement d'un tel accord, quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour préserver au maximum le pouvoir de décision autonome du Canton en matière de politique énergétique ?**
5. **Quelles seront les répercussions d'un accord sur le rôle et l'avenir des gestionnaires de réseau cantonaux ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- Stéphane Girardin (UDC)
- Damien Lachat (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)
- Cindy Spies (UDC)
- Fabian Zürcher (UDC)
- Frédéric Juillerat (UDC)

Intervention déposée officiellement le 12 novembre 2026